



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 24 mars 2023

CONVOCATION

Date : 17 mars 2023
Affichée le : 17 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
31 mars 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-03-06

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PLAGE.

Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Claudine MORVAN LEBREC'H, Adjointe au Maire.

Après avoir entendu le rapporteur exposer le Compte Administratif 2022 de la Plage tel que présenté dans le tableau suivant :

	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	Totaux
Section d'investissement			
Dépenses (a)	140 203.63 €	32 794.80 €	172 998.43 €
Dont déficit antérieur (dépenses) (b)	36 359.12 €		
Dont dépenses de l'exercice (c)	103 844.51 €		
Recettes (d= d'+d'')	126 459.56 €	0.00 €	126 459.56€
Dont Recettes de l'exercice dont affectation (d')	126 459.56 €		
Excédent antérieur (Recettes) (d'')	0 €		

Résultat de l'exercice 2022 d'investissement excédentaire (hors résultat antérieur) $e = (d' - c)$	22 615.05 €		
Résultat global d'Investissement $f = (d - a)$	-13 744.07 €	-32 794.80 €	-46 538.87 €
Section de fonctionnement			
Dépenses de l'exercice (a)	563 194.99 €		563 194.99 €
Recettes $b = (c + d)$	836 795.14 €		836 795.14 €
Dont excédent antérieur après affectation (recettes) (c)	46 517.58 €		
Dont recettes de l'exercice (d)	790 277.56 €		
Résultat de l'exercice 2022 de fonctionnement excédentaire (hors excédent antérieur) $e = (d - a)$	227 082.57 €		
Résultat global de Fonctionnement excédentaire $f = (b - a)$	273 600.15 €		273 600.15 €
Résultat Total de l'exercice 2022 $g = (e + f)$	249 697.62 €		
Résultat global de clôture excédentaire (solde réalisations) $h = (f + f)$	259 856.08 €	-32 794.80 €	227 061.28 €
Résultat net 2022 (excédent global + RAR)			227 061.28 €

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

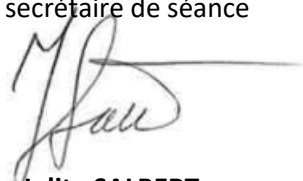
- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2022 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 22 615,05 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 227 082.57 €.
Le résultat global de clôture du compte administratif 2022 se solde par un excédent de 259 856,08 €.
Le résultat net de l'exercice 2022 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **227 061,28 €**.
- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Pour extrait certifié conforme,

L'Adjointe au Maire de L'Isle-Adam,

Claudine MORVAN LEBREC'H

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT